

S'inscrire à la formation d'AES

• Un cursus sur 12 mois ouvert à tous les candidats

Cursus proposé en partenariat avec l'IFPA Montbéliard, la MFR Aillevillers, la MFR Mandeure et la MFR de Pontarlier.

Inscription en ligne sur le site de l'IRTS de Franche-Comté www.irts-fc.fr pour tous les candidats.

• Cursus en apprentissage : 12 mois uniquement

Contacter le CFA contact@cfasanitaireetsocial.fr

• Un cursus sur 12 ou 24 mois, au choix de l'employeur, réservé aux candidats en cours d'emploi ou bénéficiant d'un financement institutionnel.

Inscription en ligne par le salarié sur le site de l'IRTS de Franche-Comté www.irts-fc.fr

IFPA Montbéliard : 03 81 96 71 32 - **MFR Aillevillers** : 03 84 49 20 15
MFR Mandeure : 03 81 30 01 02 - **MFR Pontarlier** : 03 81 39 17 04

Modalités de sélection

Candidats admis de droit en formation :

Sont admis de droit en formation suite au dépôt d'un dossier de candidature les personnes dispensées des épreuves de sélection. Ces candidats entrent de droit mais participent à un oral de positionnement(cf.liste dans la rubrique conditions d'accès). Oral non noté

Candidats n'étant pas dispensés des épreuves de sélection :

1 : Epreuve de recevabilité : dépôt d'un dossier de candidature.

1 note sur 20

2 : Si le dossier est retenu par la commission d'admission les candidats sont convoqués à une épreuve orale d'admission

3 : L'épreuve orale d'admission consiste en un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel. Chacun attribue une note

2 notes sur 20 - Durée 30 minutes

Le candidat est évalué sur les 2 critères suivants :

- ▶ Capacité à embrasser la profession d'accompagnant éducatif et social
- ▶ Capacité à intégrer le parcours de formation d'accompagnant éducatif et social

La moyenne de ces 2 notes constitue la note d'admission sur 20.

À l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

Se renseigner

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers, votre orientation et les modes d'accès à la formation

Contactez le service Information/orientation

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 67 56

fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection

Contactez le service sélection

Karine LAUZET : 03 81 41 61 08

Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07

selection@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Chantal MAGNET : chantal.magnenet@irts-fc.fr

Venez nous rencontrer

Pour découvrir les métiers de l'intervention sociale, l'IRTS de Franche-Comté organise des réunions mensuelles d'information collective, une journée portes ouvertes et participe aux forums d'information régionaux, venez nous rencontrer.

Consultez les dates sur notre site WWW.irts-fc.fr

L'IRTS de Franche-Comté est membre
du réseau UNAFORIS

UNAFORIS
Union Nationale des Acteurs de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale
Plateforme UNAFORIS
Bourgogne - Franche-Comté

21/11/2022

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

AES

Accompagnant éducatif et social

Diplôme d'État de niveau 3

Formation accessible aux :

- demandeurs d'emploi,
- salariés,
- apprentis.

Diplôme accessible
par la VAE

Taux de réussite

100 %

Diplôme 2022

irts
FRANCHE-COMTE

IRTS de Franche-Comté
1 rue Alfred de Vigny - Besançon

Le métier

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

Le financement de la formation

→ **Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté** sous réserve d'être éligible aux critères fixés par la Région (critères susceptibles d'être réactualisés chaque année) :

- Etre inscrit dans un institut de formation paramédicale ou de travail social autorisé/agréé par La Région Bourgogne Franche-Comté

- Etre inscrit à Pôle emploi au plus tard la veille de l'entrée en formation toutes catégories confondues hors contrat d'avenir

Sont exclus :

- Les demandeurs d'emploi ayant obtenu une qualification professionnelle dans les 2 ans précédant l'entrée en formation

- Les titulaires d'un diplôme paramédical et/ou relevant du secteur social

- Les fonctionnaires stagiaires ou titulaires pris en charge par leur administration ou un fonds d'assurance formation, en activité, en disponibilité ou dans une autre position statutaire, en congés sans traitement, démissionnaire

- Les bénéficiaires d'une allocation d'étude versée par un centre hospitalier ou un employeur

- Les démissionnaires d'un CDI à temps plein ou partiel dans les 4 mois précédant l'entrée en formation

- Les personnes en congé parental

- Les cursus « passerelles » ne sont pas éligibles, ainsi que les cursus VAE

→ **Plan de développement des compétences de l'employeur**

→ **CPF**

→ **Financement personnel**

→ **Apprentissage**

→ **Contrat de professionnalisation / contrat aidé**

La formation

Une formation de 12 ou 24 mois en alternance d'octobre N à octobre N+1 ou N+2 *

→ **546 h** de formation théorique réparties en 5 domaines de formation / 5 blocs de compétences

→ **21 h** de formation en vue de l'obtention de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU)

→ **840 h** de formation pratique

DF / Bloc 1
112 h
Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

DF / Bloc 2
91 h
Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

DF / Bloc 3
105 h
Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

DF / Bloc 4
147 h
Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

DF / Bloc 5
91 h
Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

Formation
théorique
546 h

AFGSU
21h

21h

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

Formation
pratique
840 h

Pour les stagiaires en voie directe :

3 stages de 280h

Pour les stagiaires en cours d'emploi :

700h chez l'employeur, 140h sur un site qualifiant

* En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours individualisé peut être proposé (allègements)

Les conditions d'accès

Aucun diplôme n'est exigé pour s'inscrire aux épreuves de sélection

Sont dispensés des épreuves de sélection

• Les titulaires des titres et diplômes cités ci-dessous :

- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social version 2016

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale

- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique

- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial

- Diplôme d'Etat d'Aide Soignant (ancienne et nouvelle version)

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (ancienne et nouvelle version)

- Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)

- Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS

- Titre professionnel d'agent de service médico-social

- Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales

- Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne

- Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial et collectif

- Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance

- Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance

- Mention complémentaire aide à domicile

- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien

- Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne

- Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes

- Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural

- Certificat d'aptitude professionnelle agricole service aux personnes et vente en espace rural

- Titre professionnel Assistant de vie dépendance (IPERIA)

- Candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs du DEAMP, DEAVS, DEAES

• Les lauréats de l'Institut de l'engagement

• Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avant la date des épreuves de sélection.

Ces candidats entrent de droit mais participent à un entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

Autres possibilités

POST JURY VAE - par la voie de la formation

En cas de validation partielle, vous avez la possibilité de suivre uniquement le(s) DC manquant(s) / Blocs manquants